

Égalité

Bicentenaire de la Révolution Française et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen



Gravé en taille-douce
par Claude Durrens
d'après une gravure anonyme de 1790

Mise en page de Roger Druet

Format vertical 27 x 48

40 timbres à la feuille

Vente anticipée le 22 avril 1989
à Ermenonville (Oise)

Vente générale le 24 avril 1989

En 1746, Vauvenargues, moraliste français, rejetait sans appel la notion d'égalité : "La nature, écrivait-il, n'a rien fait d'égal". Peu après, Jean-Jacques Rousseau s'élevait avec véhémence contre de tels propos, dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*.

La plupart des *cahiers de doléances* rédigés par le tiers, à l'occasion de l'ouverture à Versailles des États généraux du 5 mai 1789, condamnaient d'une manière plus ou moins nuancée la société inégalitaire et hiérarchisée - héritage et survivance du Moyen Âge - qui faisait de la France d'An-

cien Régime un pays divisé en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état. La suppression des privilèges dont bénéficiaient les deux premiers ordres était, elle aussi, demandée.

Cette mutation sociale que la royauté avait été incapable de réussir, devait être l'œuvre de l'Assemblée nationale constituante. Dans la "Nuit du 4 Août 1789", sur proposition d'un député de la noblesse, le vicomte de Noailles, les députés du clergé et de la noblesse renoncèrent à leurs privilèges. Cette décision fut complétée et rendue possible par la publication de la *Déclaration des Droits*

de l'Homme et du Citoyen qui, dans son article premier, stipulait que "tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits." Ainsi en moins d'un mois, l'Assemblée nationale constituante faisait disparaître, en quelques mots d'une grande sobriété, les derniers vestiges du monde médiéval et transformait la France en une nation égalitaire.